

D252026
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize avril deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 10/04/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – ERRE Daniel - CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice –BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle - THILLY Benjamin – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – FIGUILLEM Liza – LAVINAL Vincent

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE qui avait donné procuration à Benjamin THILLY

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

SOL Frédéric qui avait donné procuration à Liza FIGUILLEM

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire

OBJET : PROPOSITION DE LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

VU :

- le Code général des impôts, notamment son article 1650 ;
- le Code général des collectivités territoriales ;
- la nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs suite au renouvellement du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT :

Que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Que cette commission est composée, outre le Maire ou son adjoint délégué, de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables proposée en nombre double par le Conseil municipal ;

Que cette liste doit comporter des personnes remplissant les conditions exigées (être contribuable dans la commune, être âgé de plus de 18 ans, jouir de ses droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune, etc.) ;

Monsieur le Maire propose :

1. ALBERT André
2. CLEMAN Julien
3. FOY Julien
4. ARPAILLANGE Jacques
5. LAMARQUE Hélène
6. LEHOUCQ Sébastien
7. COMBAUT Jean Marie
8. CARBO Jean Luc
9. ESPIRAC Hélène
10. FIGUILLEM Albert
11. HOMS Fabrice

12. LLOBET Christophe
13. DE LA FUENTE Stéphanie
14. JOUSSEAUME Jean-Baptiste
15. GARRIDO Roger
16. PRAT ROCA Nathalie
17. SOL Frédéric
18. SULEVES Sébastien
19. BEAUD André
20. CONTRERAS Bastien
21. BILLIARD Ludovic
22. CAZALS Henri
23. BORREILL Jean Paul
24. TOMAS BO Rémy
25. GELI LOPERA Marie
26. KEANE Tara
27. SCHAUFEL Dominique
28. SOULIE Sophie
29. PERELLO Serge
30. CAILLE Arnaud
31. ROMEIRA Anabella
32. COPIN Martine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AL'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE :

Article 1 : De proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste de membres ci dessus, en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

**Le Maire,
Luc TOMAS.**



Publication et notification du :